

CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL UFOLEP - CYCLOSPORT



Sainte Marie la Blanche

Dimanche 5 juin 2016

Organisé par le Vélo sport club Beaunois

Règlement officiel de l'épreuve

Le Championnat départemental cycloport UFOLEP 2016 se déroulera le dimanche 5 juin 2016 à Sainte Marie la Blanche.

Il sera organisé par le Vélo sport club de Beaunois, avec la collaboration du Comité UFOLEP de Côte-d'Or.

Y seront appliqués les Règlements Nationaux UFOLEP.

Il est ouvert aux licenciés Ufolep, y compris à ceux qui ont la double appartenance UFOLEP/FFC ou UFOLEP/FSGT, à condition que leur catégorie FFC ou FSGT soit compatible avec les classifications de l'UFOLEP.

COMITE D'ORGANISATION

- Directeur de l'épreuve Eric GERMAIN
- Dominique BEAUGEY
- Juges à l'arrivée : Patricia GAVIGNET
Eric GERMAIN
- Engagements Patricia GAVIGNET
- Commissaire aux règlements Patricia GAVIGNET

Article 1 : Catégories d'âges

Les titres de Champion de Côte-d'Or ne seront décernés que s'il y a **AU MOINS** trois partant(e)s.
Un seul titre sera décerné en catégorie Féminines.

Jeunes Masculins	13/14 ans	Nés en 2002 et 2003
	15/16 ans	Nés en 2000 et 2001
Adultes Masculins	17/19 ans	Nés en 1997, 1998 et 1999
	20/29 ans	Nés en 1987 à 1996 inclus
	30/39 ans	Nés en 1977 à 1986 inclus
	40/49 ans	Nés en 1967 à 1976 inclus
	50 / 59 ans	Nés en 1957 à 1966 inclus
	60 ans et +	Nés en 1956 et avant
Adultes Féminines	17 ans et +	Nées en 1999 et avant

Article 2 : Braquets autorisés

Le contrôle des braquets sera effectué avant le départ des épreuves pour les catégories 15/16 ans et 13/14 ans.

Rappel des développements maximum autorisés :

15/16 ans : 7,62 mètres – 13/14 ans : 7,01 mètres

Article 3 : Engagements

A adresser avant le 29 mai 2016 :
Mme Patricia GAVIGNET
3 rue du Meurger
21170 TROUHANS
pascalgavignet@orange.fr
Tél. : 03.80.29.11.04

Les engagements seront faits par le club, à l'aide de la fiche d'inscription jointe, accompagnés du règlement par chèque, libellé à l'ordre du Vélo sport club Beaunois.

Aucun autre engagement ne sera accepté (individuel, par téléphone ou le jour de l'épreuve).

Article 4 : Tarifs d'engagement

15/16 ans - Junior – Sénior – Vétéran – Féminine : 9 €
Inscriptions **après** le 29 mai 2016 : 11 €

Article 5 : Remise des dossards

Dimanche 5 juin 2016 à partir de 11h30

Les engagés devront obligatoirement présenter leur licence UFOLEP 2015/2016 et leur carte de « cycloport » 2016, **complétées et signées**.

En cas de non présentation d'un de ces documents de la part d'un concurrent, les organisateurs se réservent le droit de lui refuser le départ.

Ces documents seront restitués en échange du dossard.

Article 6 : Déroulement des épreuves

HORAIRES ET DISTANCES (CIRCUIT DE 8 kms 300)

Horaires	Catégories	Nombres de tours	kms
13 h 00	50/59 ans	9 tours	74 kms 700
13 h 05	60 ans et +	7 tours	58 kms 100
	Féminines	6 tours	49 kms 800
	13/14 ans 15/16 ans	4 tours 6 tours	33 kms 200 49 kms 800
15 h 00	40/49 ans	10 tours	83 kms
15 h 05	30/39 ans	10 tours	83 kms
15 h 10	20/29 ans	10 tours	83 kms
	17/19 ans	9 tours	74 kms 700

Article 7 : Matériel

Règlement National en vigueur.

- Oreillettes-radio et tout matériel permettant de communiquer avec l'extérieur sont interdits.
- Caméra interdite quel que soit le point d'ancrage.
- Changement de vélo interdit.
- Echange de matériel entre concurrents interdit.
- Changement de roue en face du podium sous contrôle d'un commissaire (pas de tour rendu).

Article 8 : Tenue vestimentaire

Le port du maillot aux couleurs du club, auquel appartient le licencié, est obligatoire.

Lors de la cérémonie protocolaire, le cycliste se présentera en tenue cycliste aux couleurs de son club. En cas de non respect de cette règle, le cycliste se verra refuser l'accès au podium.

Article 9 : Discipline et sécurité

INTERDICTION à tout concurrent de s'entraîner sur le circuit PENDANT les épreuves. Pénalité de 5 minutes.

INTERDICTION à tout concurrent qui a terminé de franchir la ligne d'arrivée une nouvelle fois et/ou de revenir en sens inverse. Pénalité de 15 secondes/passage.

REGLEMENT NATIONAL : *Lorsque plusieurs catégories courent ensemble sur le même circuit, avec un départ décalé, tout cyclosporitif rejoint par un (plusieurs) concurrent(s) d'une autre catégorie, n'a pas le droit de prendre le sillage de celui (ou ceux) qui le rejoint (rejoignent), sous peine de déclasserment.*

Article 10 : Réclamations

Les réclamations « à l'amiable » seront reçues par le responsable de la commission, dans le quart d'heure qui suivra la proclamation des résultats (et avant la cérémonie officielle). Il les examinera avec les commissaires aux règlements.

Les réclamations officielles devront être faites PAR ECRIT, avant la cérémonie protocolaire. Dans ce cas, les résultats seront provisoires (le titre de la catégorie concernée sera « gelé » et donc non attribué).

Ces réclamations devront être confirmées, dans les 48 heures, par courrier recommandé adressé au Président du Comité Départemental UFOLEP – 12 avenue Eiffel – 21000 DIJON, accompagné d'un chèque d'un montant de 60 €, à l'ordre de l'UFOLEP.

Article 11 – Récompenses et cérémonies protocolaires

La remise des prix se déroulera à partir de 18 heures.

CHAMPION DEPARTEMENTAL

1 Maillot de Champion de Côte-d'Or (fourni par l'UFOLEP)

1 Trophée - 1 Bouquet

VICE - CHAMPION DEPARTEMENTAL

1 Coupe

TROISIEME

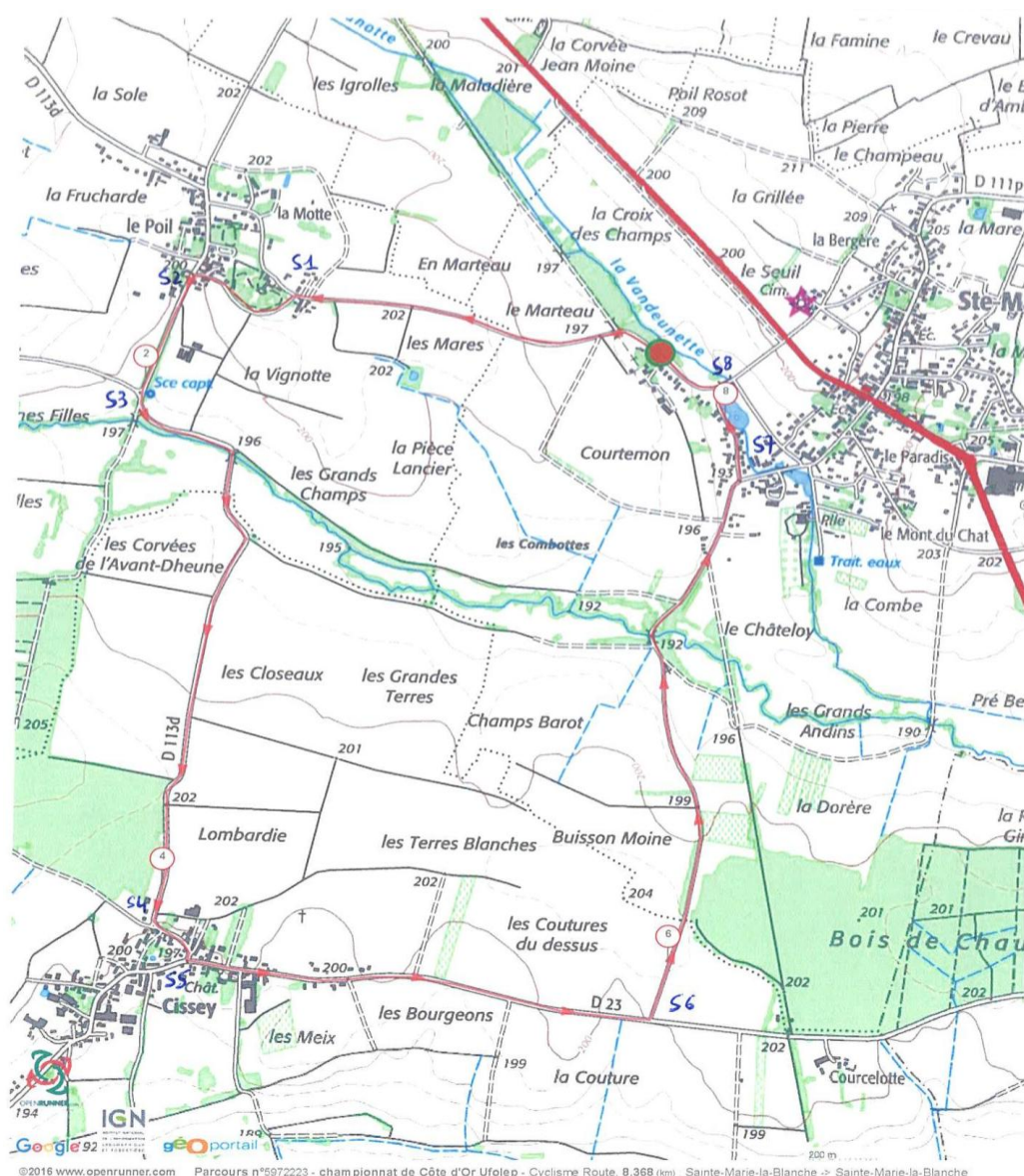
1 Coupe

Tous les participants recevront un lot souvenir de l'épreuve, qui lui sera remis lors de la cérémonie protocolaire.

Article 12 - Divers

Le fait de s'engager, implique que les concurrents aient pris connaissance de ce règlement et l'acceptent dans son entier.

La participation aux championnats départementaux ou régionaux, phases préalables du championnat national est obligatoire pour les sélectionnés.



CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL UFOLEP 2016
CYCLOSPORT (ROUTE) – SAINTE MARIE LA BLANCHE

LISTE DES ENGAGES PAR CLUB
(aucun engagement individuel, sur place ou par téléphone)

CLUB : RESPONSABLE :

Nom – Prénom	Date de naissance	Catégorie d'âge UFOLEP
Attention pour participer au championnat il faut avoir fait minimum deux courses du calendrier Ufolep Côte-d'Or		

Nombre total d'engagés :

Liste des engagés à adresser avant le 29 mai 2016
Patricia GAVIGNET - 3 route du Meurger – 21170 TROUAHNS
accompagné du règlement par chèque à l'ordre du Vélo sport club Beaunois

Tarif : 15/16 ans, Seniors, Vétérans, Féminines 9 €

Pour les retardataires soit après le 29 mai 2016 (cachet de la poste faisant foi) : 11 €

Noms des personnes désignées pour aider à l'organisation avec horaire de disponibilité (**obligatoire sous peine de non participation du club engagé**). + copie du permis de conduire

.....

Signature du responsable :